



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**  
Domaine de direction Immigration et intégration  
Division Intégration



## **Appel d'offres**

# **Phase pilote II : cours de langue fide portant sur la grossesse, la naissance et la petite enfance**

## **Invitation à soumettre un projet**

**Berne, le 13 février 2015**



## 1. Contexte

### 1.1 Besoins dans les domaines de la grossesse, de la naissance et de la petite enfance

Plusieurs études ont démontré que la santé des mères et des nouveau-nés issus de l'immigration est nettement moins bonne que celle des mères suisses et de leurs bébés. Des disparités significatives se manifestent dès la grossesse. L'une des conséquences est que, pour la majorité des indicateurs disponibles sur la santé des nouveau-nés (insuffisance pondérale à la naissance, taux de mortalité infantile plus élevé, etc.) et des parturientes (mortalité des mères plus élevée, etc.), certaines nationalités obtiennent de plus mauvais résultats. De même, les complications périnatales sont plus souvent constatées chez les mères migrantes que parmi la population locale. Les recommandations nutritionnelles à l'intention des nourrissons ont tendance à être moins observées par la population migrante. Le taux de malformations chez les nouveau-nés de migrantes est supérieur à la moyenne (anomalies du tube neural, etc.). On a également pu observer que les familles issues de l'immigration recourent moins que les familles suisses aux offres destinées à la petite enfance, alors qu'il est prouvé que les enfants issus de l'immigration en ont tout particulièrement besoin.

L'insuffisance des connaissances linguistiques constitue souvent l'une des principales pierres d'achoppement de l'accès aux offres en matière d'intégration et d'information. Interrogés sur ce sujet, des spécialistes comme les pédiatres, les sages-femmes et les gynécologues confirment que la communication avec les parents étrangers est souvent plus difficile. De plus, les termes techniques utilisés dans le domaine particulier de la préparation à la naissance ne figurent généralement pas au programme des cours de langue standard. En fonction du niveau de formation des futurs parents, il n'est pas toujours possible de leur transmettre les informations pertinentes par écrit. Par ailleurs, il arrive que les migrantes ne soient pas familiarisées avec le déroulement d'une visite chez le gynécologue ou le pédiatre : elles ignorent quelles informations l'on attend d'elles et ne savent pas qu'elles peuvent aussi poser des questions.

### 1.2 Mise en œuvre des recommandations liées au dialogue « Dès la naissance » de la CTA

Partant de ce constat, le dialogue « Dès la naissance » mené par la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)<sup>1</sup> s'est proposé d'élaborer des mesures. Le 27 juin 2014, 13 recommandations ont ainsi été adoptées. Elles visent à améliorer les conditions cadres dans le but de favoriser le développement physique, psychologique et social de tous les enfants dès leur plus jeune âge, indépendamment de leur origine.

La recommandation 5b porte sur le renforcement des compétences linguistiques des futurs parents. Afin de la mettre en œuvre, un projet pilote intitulé « Cours de langue fide portant sur la grossesse, la naissance et la petite enfance » a été élaboré en 2014. Il s'appuie sur le système d'apprentissage des langues fide.

---

<sup>1</sup> <http://www.dialog-integration.ch/fr/avant-l-ecole>



### 1.3 fide : programme cadre d'intégration linguistique des migrants

« fide | Français, Italiano, Deutsch en Suisse – apprendre, enseigner, évaluer »<sup>2</sup> est le premier système global d'apprentissage des langues en Suisse. Il se base à la fois sur les besoins des migrants et sur les exigences de la société d'accueil. fide s'inscrit dans le « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECR) et repose sur des enquêtes menées à large échelle pour déterminer les situations de communication auxquelles sont confrontés les migrants dans leur vie quotidienne en Suisse.

## 2. But du projet pilote et de la phase pilote II

Le but du projet pilote « Cours de langue portant sur la grossesse, la naissance et la petite enfance » est de transmettre aux femmes enceintes, aux futures mamans et aux mères d'enfants en bas âge, dans le cadre de cours de langue d'un niveau facile d'accès, les outils linguistiques qui leur manquent, ainsi que des connaissances socioculturelles adéquates. Le but est de leur permettre d'acquérir des compétences linguistiques ciblées et une plus grande confiance en soi afin de renforcer l'égalité des chances des femmes migrantes peu habituées à suivre des formations dans le suivi de leur santé et la gestion de la santé de leurs enfants.

Aussi, la Maison des langues de l'Université de Genève a développé des scénarios et des ressources didactiques spécifiques basés sur les principes de l'approche fide. Les scénarios mettent l'accent sur les niveaux de connaissances linguistiques élémentaires A1 et A2<sup>3</sup>. Dans une première phase pilote, qui s'étendait de mai 2014 à février 2015, le matériel d'enseignement a été testé avec deux institutions partenaires, Appartenances Centre Femmes (VD) et Camarada (GE), dans le cadre de deux cours pilotes.

Leur évaluation a montré que ces cours répondaient à une demande effective et permettaient d'obtenir de bons résultats. De même, il est apparu clairement que cette forme de cours de langues devait être développée et que le programme méritait d'être diffusé à plus grande échelle. C'est pourquoi le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a décidé de réaliser une seconde phase pilote. Le 3 février 2015, les résultats de la phase pilote I ont été présentés à un large public au SEM ; simultanément, un appel d'offres a été lancé en vue de la phase pilote II.

L'objectif de la phase pilote II est de faire connaître les modules déjà élaborés et d'établir des cours de langues sur ces thématiques à grande échelle et de manière durable. Les critères de l'appel d'offres se fondent sur les expériences faites au cours de la phase pilote I.

## 3. Description du projet

Le projet porte sur l'organisation et la réalisation d'un cours de langue pilote avec 8 à 12 participantes conformément aux scénarios fide et au matériel de cours portant sur la grossesse, la naissance et la petite enfance.

---

<sup>2</sup> <http://www.fide-info.ch/fr/fide>

<sup>3</sup> Conformément au [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECR\)](#)



### 3.1 Tâches

Dans le cadre de ce projet, le prestataire assumera les tâches suivantes :

1. Promotion et lettres d'information au réseau cantonal et régional (services spécialisés dans l'intégration et autres services spécialisés concernés, partenaires sociaux du domaine de la santé et de la préparation à la naissance, hôpitaux, associations de migrants, etc.)
2. Procédure d'inscription (nombre indicatif de participantes : huit à douze) et évaluation préalable des compétences linguistiques : le groupe cible principal est constitué de migrantes peu habituées à suivre des formations, de préférence de niveau de langue A2. Il est possible que les participantes suivent en parallèle un autre cours de langue.
3. Réalisation d'un cours (volume indicatif : 40 à 60 heures par cours durant 3 à 4 mois) sur la base des scénarios et du matériel de cours mis à disposition selon les besoins des participantes
  - a) Emploi de matériel authentique en rapport avec les besoins du groupe et le contexte régional, le matériel fourni par fide ayant valeur de modèle
  - b) Invitation d'experts (par ex. sages-femmes) ou visite d'institutions avec les participantes au cours
  - c) Mise à disposition de listes d'adresses (par ex. en cas de problèmes pendant la grossesse) et informations sur les services d'interprétation interculturelle.
4. Prise en charge des enfants assurée pendant les cours.
5. Assurance qualité (mesure parallèle du degré de satisfaction et saisie des progrès des participantes) ainsi que bref rapport au SEM

### 3.2 Matériel

Le site Internet [www.fide-info.ch](http://www.fide-info.ch) propose le matériel suivant :

- Outil de placement dans le cours adapté (niveau A1, A2 ou B1)
- Guide pratique et guides didactiques destinés aux formateurs
- Carte du pays de l'apprentissage
- Banque de données de plus de cent scénarios du quotidien
- Cartes photos illustrant différents scénarios du quotidien
- Vidéos illustrant différents scénarios du quotidien
- Exemples de ressources didactiques pour différents scénarios du quotidien
- Modèles Word vierges destinés à la création de ressources didactiques

Ce matériel peut être téléchargé sur [www.fide-info.ch](http://www.fide-info.ch) ou bien commandé, après inscription préalable sur le site.

La Maison des langues de l'Université de Genève met à la disposition des formateurs les documents suivants :

- Description de 7 scénarios fide portant sur la grossesse, la naissance et la petite enfance
- Exemple de ressources didactiques pour 4 des 7 scénarios
- Guide d'utilisation des scénarios et des ressources didactiques

Ces documents peuvent être retirés sur demande auprès du SEM.



### 3.3 Calendrier

Le cours peut commencer au plus tôt le 1<sup>er</sup> juin 2015 et doit se terminer au plus tard le 30 juin 2016.

## 4. Exigences et dispositions

### 4.1 Exigences particulières pour les responsables de projet

Les responsables de projet confirment dans leurs demandes (cf. formulaire de dépôt de projet) qu'ils disposent des connaissances et de l'expérience suivantes:

- Plusieurs années d'expérience dans les cours de langue élémentaires (A1-A2) pour migrants
- Expérience dans les domaines suivants :
  - o accessibilité du groupe cible principal des migrantes peu habituées à suivre des formations,
  - o enseignement des langues orienté vers la pratique (intégration de l'institution dans le projet fide et ses approches),
  - o évaluation des progrès réalisés conformément au CECR.
- L'expérience de l'organisation de cours de langue pour migrantes est un atout
- Bonne intégration dans le réseau régional de l'encouragement linguistique, bons contacts avec les partenaires sociaux de la région ou du canton concernés.
- Engagement des formateurs qui remplissent dès le début du cours tous les critères suivants:
  - o au moins deux ans d'expérience en qualité de formateur avec des migrants
  - o expérience dans le travail avec des femmes migrantes (un accent particulier sur des thématiques comme la sexualité, la grossesse, la naissance ou les enfants est un atout)
  - o Certificat FSEA ou formation équivalente
  - o Soit : attestation de participation au module fide «Enseignement basé sur des scénarios» (ou validation des acquis)
  - o Soit : attestation de participation aux journées d'introduction de fide en 2013

### 4.2 Autres dispositions

- Financement: le montant maximal par projet de cours est de CHF 25 000.- au total. Il contient un budget détaillé qui indique avec précision les sources de financement. Il met notamment en évidence dans quelle mesure les moyens budgétés proviennent d'autres sources de financement de la Confédération (art. 12 de la loi sur les subventions). Le projet doit faire l'objet d'un cofinancement, qui sera pris en compte dans son évaluation. Il convient d'utiliser le formulaire de budget prévu à cet effet.
- Les responsables de projet sont priés de prendre contact avec les délégués cantonaux à l'intégration. Pour que le SEM apporte son soutien, il faut que la réalisation du cours en question soit recommandée par les services cantonaux spécialisés dans l'intégration.
- Le projet tient compte des travaux préliminaires du projet fide ainsi que des dispositions du CECR.



- Les exigences de qualité et les recommandations du « Curriculum-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants » doivent impérativement être respectées.
- Le projet contribue à l'encouragement de l'intégration en promouvant de manière ciblée un développement global de l'apprentissage linguistique. L'ensemble du projet fide repose sur une approche qui se réfère aux conditions de vie des migrants.
- Les conditions locales doivent être prises en considération, de même que la situation particulière du public cible (rythmes d'apprentissage divers, familiarité avec les techniques d'apprentissage).
- Le responsable du projet s'engage à mettre en place une offre de prise en charge des enfants pendant la durée des cours. Il est souhaitable que cette offre soit placée sous la responsabilité d'un professionnel de la petite enfance.
- Le responsable du projet s'engage à ce qu'une personne qualifiée de son institution garantisse la qualité du cours pilote (à l'aide d'une évaluation du degré de satisfaction des participantes au cours et des formateurs, ainsi que d'une évaluation des progrès réalisés par les participantes). Les conclusions du projet seront consignées dans un rapport final adressé au SEM.
- Le responsable du projet se déclare disposé à partager son expérience si, à la suite du cours pilote, d'autres prestataires manifestent de l'intérêt pour la réalisation d'un tel cours.

## 5. Conditions et processus administratifs

### 5.1 Contenus obligatoires du projet

#### Lettre de recommandation du/de la délégué(e) cantonal(e) à l'intégration

#### Formulaire de dépôt de projet dûment rempli pour la phase pilote II :

- Description de l'institution, éventail des prestations et domaines d'activités.
- Description de l'expérience et des compétences selon les exigences particulières (cf. 4.1).
- Compétences et expérience des personnes associées au projet (joindre leurs CV).
- Indications détaillées sur l'organisation du projet et le calendrier (en fonction des tâches et conformément au calendrier, cf. 3.)
  1. Promotion : avec des propositions de mesures concrètes visant à atteindre le groupe cible de niveau élémentaire.
  2. Procédure d'inscription et classification des compétences linguistiques : avec indications concernant le groupe cible.
  3. Réalisation des cours : avec indications concernant le nombre de cours, de participantes et d'heures de cours prévus, la durée du cours et l'organisation des cours conformément aux conditions posées.
  4. Offre de prise en charge des enfants pendant les cours.
  5. Assurance qualité : avec indications concernant le suivi du cours pilote et mesure du degré de satisfaction des participantes et des formateurs ainsi que des progrès réalisés.



## Formulaire de budget dûment rempli pour la phase pilote II :

Le formulaire de budget doit contenir une liste des collaborateurs associés au projet, accompagnée de leurs fonctions, de leurs taux d'occupation ou de leurs horaires de travail et de leurs salaires ou de leurs tarifs horaires.

### **5.2 Formalités**

- Le projet doit obligatoirement être déposé au moyen du formulaire de dépôt de projet et du formulaire de budget. Peuvent également y être joints une lettre d'accompagnement ainsi que d'autres documents concernant l'institution et son offre.
- La demande est à remettre par voies électronique et postale.
- Le projet sera rédigé dans l'une des langues officielles.
- Deux délais sont possibles pour le dépôt des projets, la préférence étant toutefois donnée aux demandes déposées pour le premier délai. Celui-ci est fixé au **31 mars 2015**, les cours débutant alors au plus tôt le 1<sup>er</sup> juin 2015. Le deuxième délai est le **31 août 2015**, les cours débutant alors au plus tôt le 1<sup>er</sup> novembre 2015. Les offres déposées hors délai ne seront pas prises en compte.
- Le projet doit être envoyé aux adresses (postale et électronique) suivantes : Secrétariat d'Etat aux migrations, Division Intégration, Madame Branka Vukmirovic, Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern, tél. 058 463 43 57, [branka.vukmirovic@sem.admin.ch](mailto:branka.vukmirovic@sem.admin.ch)
- Pour toute question, s'adresser à Mme B. Vukmirovic.